**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 40ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA REPUBLIQUE DU TOGO**

**Genève, le 24 janvier 2022**

Monsieur le Président,

Le Tchad souhaite la bienvenue à la délégation togolaise et la félicite pour la présentation de son rapport au titre du 3ème cycle de l’Examen périodique universel (EPU).

Le Tchad salue les initiatives prises par le Gouvernement togolais afin de donner effet aux recommandations acceptées (167) et renforcer la coopération avec les mécanismes des droits de l’homme, à travers notamment : l’harmonisation de la législation avec des instruments ratifiés et l’adoption des politiques ou programmes nationaux ou sectoriels.

Dans un esprit constructif, le Tchad recommande à la République du Togo ce qui suit :

1. Accélérer la mise en place de la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes, mettre en place des mécanismes pour identifier les victimes de la traite et appliquer les lois pour en sanctionner les auteurs ;
2. Mettre en place des programmes systématiques de formation, de sensibilisation et d’information axés sur les lois et règlements en vigueur en matière de travail des enfants à l’intention des acteurs concernés.

Le Tchad souhaite à la délégation togolaise un examen couronné de succès.

Je vous remercie Monsieur le Président.